

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

VINGTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE
DE LA SANTÉ

Point 3.2 de l'ordre du jour



ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

A20/AFL/17
9 mai 1967

ORIGINAL : ANGLAIS

PREVISIONS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES POUR 1967

Troisième rapport du Comité spécial du Conseil exécutif

1. A sa trente-neuvième session, le Conseil exécutif a institué, par sa résolution EB39.R49,¹ un Comité spécial, composé du Dr J. Watt, du Dr K. N. Rao et du Dr A. R. M. Al-Adwani, qu'il a chargé d'examiner les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1967² et de présenter à la Vingtième Assemblée mondiale de la Santé, au nom du Conseil, les observations qu'il jugerait nécessaires.
2. Le Comité s'est réuni les 8 et 9 mai au Palais des Nations; il a élu Président le Dr J. Watt.
3. Pour l'examen des prévisions budgétaires supplémentaires pour 1967, le Comité spécial avait à sa disposition un rapport du Directeur général. Le Directeur général l'a informé que, depuis qu'il avait établi ce rapport, il avait constaté, par une analyse des besoins du Siège à la date du 30 avril, qu'il était possible de réduire au total de \$21 000 les prévisions approuvées pour la mise en oeuvre du programme et pour les services administratifs en 1967, et qu'en conséquence le montant des prévisions budgétaires supplémentaires recommandées par le Conseil exécutif, soit \$826 750, pouvait être ramené à \$805 750.
4. Etant donné les résultats de l'apurement des comptes définitifs pour 1966 et la réduction de \$21 000 mentionnée ci-dessus, les sommes à virer du compte

¹ Actes off. Org. mond. Santé, 157, 26.

² Actes off. Org. mond. Santé, 157, annexe 8.

d'attente de l'Assemblée et à prélever sur les recettes diverses différent légèrement de celles qui sont indiquées au paragraphe 3 de la résolution EB39.R15.¹

5. Le Comité spécial a décidé de recommander à la Vingtième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

"La Vingtième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les propositions du Directeur général et les recommandations du Conseil exécutif relatives aux prévisions budgétaires supplémentaires pour 1967;

Considérant qu'il est souhaitable d'éviter toute augmentation des contributions des Etats Membres pour l'exercice 1967,

1. APPROUVE les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1967;
2. DECIDE de modifier comme suit la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1967 (WHA19.41) :
 - 1) majorer de \$231 500 le montant voté pour la section 8 - Fonds du bâtiment du Siège;
 - 2) inscrire à la partie IV - Autres affectations - une section supplémentaire "Section 9 - Bâtiment du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est -" pour un montant de \$350 100;
 - 3) à la partie V - Réserve - la section 9 (Réserve non répartie) deviendra la section 10 -- Réserve non répartie - et le montant des crédits ouverts sera majoré de \$245 150;

¹ Actes off. Org. mond. Santé, 157, 11.

<u>Section</u>	<u>Affectation des crédits</u>	<u>Montant</u> US \$
PARTIE II - PROGRAMME D'EXECUTION		
4	Mise en oeuvre du programme	(14 700)
	Total de la partie II	<u>(14 700)</u>
PARTIE III - SERVICES ADMINISTRATIFS		
7	Services administratifs	(6 300)
	Total de la partie III	<u>(6 300)</u>
PARTIE IV - AUTRES AFFECTATIONS		
8	Fonds du bâtiment du Siège	231 500
9	Bâtiment du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	<u>350 100</u>
	Total de la partie IV	<u>581 600</u>
PARTIE V - RESERVE		
10	Réserve non répartie	245 150
	Total de la partie V	<u>245 150</u>
	Total des parties II, III, IV et V	<u>805 750</u> =====

3. DECIDE en outre de modifier comme suit le paragraphe III de la résolution WHA19.41 en majorant le montant prévu à l'alinéa iii) et en ajoutant un nouvel alinéa iv), comme suit :

iii) du montant de US \$673 443 disponible par virement du compte d'attente de l'Assemblée;

iv) du montant de US \$132 307 prélevé sur les recettes diverses disponibles à cette fin.